

RECHERCHE, FORMATION OU EVALUATION

Fonds sur les maladies chroniques
nécessitant une assistance médico-technique



» **Pour qui ?**

- Vous êtes un enseignant-chercheur, post-doctorant ou étudiant au sein **de l'université de Bordeaux**,
- Vous êtes un personnel hospitalier au sein du **CHU de Bordeaux**,
- Vous êtes un personnel hospitalier au sein d'un **Centre Hospitalier** de Nouvelle-Aquitaine,
- Vous êtes un acteur associatif dans le secteur de la santé dont la structure est basée en Nouvelle-Aquitaine : **association professionnelle, association de patients...**

» **Quelles thématiques ?**

Pathologies respiratoire et/ou cardiaque, pathologies du sommeil, diabète, troubles nutritionnels et autres maladies chroniques nécessitant une assistance médico-technique.

» **Quoi ?**

Tout projet ou partie d'un projet contribuant à la recherche, la formation ou l'évaluation en lien avec les thématiques du Fonds. Il peut s'agir des actions suivantes :

- Réalisation d'un travail de recherche (lancement ou poursuite d'une étude en cours),
- Création d'une nouvelle offre de formation initiale ou continue (DU, DIU module, etc.),
- Mise en place d'un dispositif d'évaluation,
- Diffusion des savoirs (organisation d'un colloque, séminaire, congrès, conférence...),
- Développement d'un projet numérique (e-santé, développements d'outils numériques de formation ou de collaboration, d'outils d'analyse de données...),
- Développement et/ou évaluation d'un produit ou d'un service innovant.

RECHERCHE, FORMATION OU EVALUATION

Fonds sur les maladies chroniques
nécessitant une assistance médico-technique

» Quels financements ?

A titre indicatif, la dotation allouée par projet se situe entre 1 000€ et 20 000 €. Les dépenses suivantes sont éligibles :

- Frais de personnel (rémunération d'un ARC, d'un chef de projet et ou des contributeurs, gratification d'un stagiaire...),
- Frais d'expertise, de conseil ou de développement informatique,
- Frais d'équipements et de consommables,
- Frais de fonctionnement (frais de mission, frais d'organisation d'un évènement...)

» Comment candidater ?

1. complétez le dossier de candidature également téléchargeable sur :

www.fondation.univ-bordeaux.fr

2. transmettez-le **d'ici le 15 mars 2019** à : adrien.le-leon@fbxu.org

La sélection des projets se déroulera en 2 étapes pour un démarrage des activités en juin 2019 :

- **Evaluation qualitative des candidatures par le conseil scientifique du Fonds – mi-avril 2019,**
- **Analyse financière et approbation (sur la base des devis fournis par le candidat) des financements par le comité de pilotage du Fonds – fin avril 2019,**

Les projets seront présentés lors de la 3^{ème} Soirée des Lauréats – juin 2019.

LE FONDS SUR LES MALADIES CHRONIQUES NECESSITANT UNE ASSISTANCE MEDICO-TECHNIQUE

Le Fonds vise à accélérer et à promouvoir les actions-projets de formation, recherche ou évaluation dans le domaine des maladies chroniques nécessitant une assistance médico-technique. Il entend soutenir des actions portées par des équipes défendant et assurant la promotion d'un modèle de santé responsable, social et solidaire. Le Fonds a déjà accompagné **11 lauréats** depuis sa création. Il est porté par la Fondation Bordeaux Université en partenariat avec :

